

FORMATION PLAN DE PREVENTION

OBJECTIFS

- Développer une aptitude pour élaborer et comprendre un plan de prévention et le faire vivre.
- Pouvoir participer à l'analyse des risques dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention pour une intervention.
- Savoir analyser les différents risques propres à son activité et savoir mettre en phase les moyens de prévention individuels ou collectifs nécessaires à la préservation de la santé des salariés de l'entreprise.

PUBLIC

Chargés de sécurité et de prévention - Chefs d'établissements, chefs d'équipes, personnels exécutants, animateur SSE

Les accès à nos centres sont adaptés aux personnes présentant des situations de handicap

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur. Présentation d'exemples pratiques et vécus dans les entreprises. Mise à disposition des documents SSE propre à l'entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle

DURÉE

1 jour (7 heures) en présentiel

Possible en distanciel

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

info@a2seconseil.fr

CGV: <https://bit.ly/3pcC65s>

PROGRAMME

● EXPLICATION DE LA METHODE

- Etude du cadre réglementaire (Décret du 20 Février 1992)
- Les risques d'interférences entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure.
- La liste des travaux dangereux
- Informations et conseils (médecin du travail, CSE)
- Le protocole de sécurité : opérations de chargements/ déchargement

● ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION

- Etat des lieux des activités exercées par l'entreprise : audit documentaire et terrain
- Accident du travail et maladies professionnelles des trois dernières années, incidents ou presque accidents, situations dangereuses constatées
- Cotation et hiérarchisation des risques : détermination des postes de travail présentant des risques
- Analyse des moyens de préventions individuels et collectifs existants au sein de l'entreprise (organisation des secours, réclamations, rapport de vérification, etc...)
- Mise à jour et transmission du document
- Sanctions pénales
- Elaboration d'un programme de prévention comprenant la mise en place de nouveaux moyens de prévention avec échéancier